



Votre bulletin d'information

Janvier 2016



SOMMAIRE

- Éditorial du Maire /
Point sur les Finances de la ville p. 2
- Culture : Les 25 ans de la bibliothèque Louis
Pergaud / Communication de la Ville p. 3
- Sport : « Sentez-vous sport »
Équipement sportif p. 4
- Travaux : La Rasse, lotissements, Haut-débit,
Toiture de la salle des fêtes p. 5
- Vie de la Mairie : Nouvelle organisation des
services administratifs p. 6
- Maïche Pratique : le déneigement à Maïche p. 7
- Parole aux élus / Programmation 2016 p. 8



Éditorial du Maire

Cette année 2015 fut celle de la tragédie avec les attentats de janvier et de novembre. L'atrocité de ces actes nous hante encore mais elle ne doit pas nous faire oublier que la vie continue et que nos engagements d'hier et d'aujourd'hui doivent porter leurs fruits et aider à construire un monde meilleur.

Cette année 2015 fut aussi celle des élections départementales et régionales ; ces dernières ont témoigné d'une méfiance à l'égard de la classe politique mais aussi d'un profond désarroi de nos concitoyens. Le glas du désenchantement a sonné et nous devons l'entendre.

Être élu d'un territoire comme le nôtre, c'est se mettre au service de la collectivité et de l'intérêt général. Cela ne peut se traduire à notre échelle que par un travail collectif et constructif loin de toute connotation politique ou politicienne. Il en va de l'avenir de notre territoire, de son développement et du maintien des services publics.

Depuis mon élection, je mesure à chaque instant la responsabilité de la mission que vous m'avez confiée. Je veux saluer l'implication des adjoints, des conseillers municipaux et le travail des agents de la Commune et je les en remercie.

2016 qui débute sera l'année de la loi NOTRe qui implique des fusions intercommunales et les transferts de compétences qu'elle va initier. Avec mes collègues élus, il nous faudra travailler dans la concertation et le dialogue pour réussir ce défi. Je sais pouvoir compter sur leur engagement et leurs compétences.

Je vous souhaite à toutes et tous une année riche en émotions et en bonheurs.

Belle et heureuse année 2016.

Point sur les finances de la Ville

Pour faire suite au bulletin d'information édité en novembre 2014 qui évoquait la situation financière de la Ville de Maîche, la municipalité vous propose un bilan d'étape des mesures prises afin de résoudre le problème de l'endettement municipal.

Fin 2014, la renégociation de l'emprunt de la Maison de la Santé sur une durée de 20 ans est allée de pair avec le remboursement de deux autres prêts bancaires. Si la première opération rendue nécessaire par la durée des conventions signées avec les professionnels a engendré des frais supplémentaires (137 981,17 €), le remboursement anticipé a généré une économie de 180 486,30 €. Au total donc, ces deux opérations conjointes ont permis une économie de frais financiers de 42 505,13 €.

Au 1^{er} janvier 2015, la dette globale en capital de la Ville de Maîche était de 5 185 164 € ; pour mémoire, cette dette s'élevait à 6 387 908 € au 1^{er} janvier 2014.

Cette dette était répartie entre des emprunts à taux fixes et d'autres à taux variables. Un travail de fond sur les possibilités de réaménagement a été entrepris afin de passer l'ensemble de la dette à taux fixe pour profiter des taux actuels relativement bas. Par comparaison avec le tableau actuel d'extinction de la dette, ce réaménagement permet d'envisager un gain d'intérêts d'environ 120 000 € sur la période 2016-2033.



Culture: Les 25 ans de bibliothèque Louis Pergaud

En octobre 1990, la bibliothèque enfantine alors installée dans les locaux de l'Hôtel de Ville a donné naissance à une bibliothèque municipale à part entière, qui ouvre alors ses portes dans le Château du Désert.

Au fil du temps, le nombre d'utilisateurs s'est considérablement accru et les méthodes et les outils de travail ont évolué. De nouveaux supports sont apparus (CD, DVD, ressources en ligne), les expositions se sont multipliées, les fonctions et les compétences se sont élargies.

La bibliothèque municipale a toujours bénéficié de l'appui de nombreux partenaires, qu'ils soient professionnels, bénévoles ou associatifs. À ce titre, trois associations en particulier ont accompagné son développement: l'Association du Cheval de Trait Comtois, les Gazouillis du Plateau et l'Association des Amis de Louis Pergaud.

Donner à tous un accès aux livres et autres supports de connaissance et de savoir, développer un imaginaire et se construire un esprit critique,

telle est la mission de la bibliothèque municipale Louis Pergaud où l'on peut trouver la diversité et l'ouverture nécessaire au développement d'une pensée féconde.



Bibliothèque municipale Louis Pergaud
Château du Désert
03 81 64 18 61
bibliothèque@mairie-maiche.fr
Site Internet: <http://maiche.opac3d.fr>

25 ans en quelques chiffres :

- 480 000 documents prêtés
- 15 000 documents en fonds propre
- 1 700 accueils de classe
- 192 expositions
- 53 animations

Le coup de neuf sur la communication de la Ville se poursuit !

Dès mars 2014, la nouvelle municipalité a refondu la communication de la Ville afin de l'adapter aux nouvelles technologies de l'information.



Un site Internet refondu

Plus moderne, plus agréable et surtout plus accessible, le site Internet de la Ville de Maïche a été entièrement refondu et s'organise désormais autour de cinq grandes parties: « ma mairie », « ma ville », « ma famille », « mes loisirs » et « tourisme ». La page d'accueil intègre les informations principales, les actualités, un agenda des manifestations locales et une carte interactive qui permet de naviguer dans Maïche et de localiser les équipements publics, les services de loisirs et les offres touristiques grâce à un outil de navigation simple et ergonomique.

Soucieux de proposer cet outil à tous les usages numériques, ce site internet intègre une fonctionnalité lui permettant de s'adapter à tous les supports: écran d'ordinateur, tablette, smartphone...

Une page Facebook réactive

La Ville de Maïche a fait son apparition sur les réseaux sociaux dès le printemps 2014; depuis, plus de 300 billets ont été postés sur la page suivie par plus de 1 000 abonnés. Au rythme moyen de 3 par semaine, les publications sont en moyenne consultées 2 000 fois et régulièrement commentées et félicitées.



Sport: « Sentez-vous sport » avec la Jeanne d'Arc de Maïche

Le 20 septembre 2015, la Jeanne d'Arc de Maïche a organisé une rencontre sportive d'un tout autre genre que ce qui est pratiqué tout au long de l'année par ses différentes disciplines. Sentez-vous Sport est une opération nationale de promotion du sport pour tous. Organisée par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), Sentez-vous Sport est l'occasion d'encourager les Français à pratiquer une activité physique et sportive et d'en mesurer ses bienfaits.



Les fondamentaux, à savoir la gratuité, la découverte, l'encadrement, des dates définies, et une communication d'ensemble, font partie des critères de la labellisation. De même, Sentez-vous Sport, dans son déploiement général, vise à s'adresser à tous les publics: écoliers, collégiens, étudiants, salariés, grand public.

La Jeanne d'Arc avait choisi la journée « grand public » dans le programme des différentes animations proposées par le CNOSF, à savoir la journée du 20 septembre.

En partenariat avec Profession Sport Loisir 25, cette journée était organisée autour de parcours sportifs, sur le complexe sportif du Jay: tir à l'arc, sarbacane, biathlon (avec carabine laser), tchoukball (trampoline/ballon) et ultimate (frisbee).

Avant d'entrer sur le terrain, les participants ont été équipés d'un cardiofréquencemètre et d'un podomètre, appareils qui vont permettre de mesurer, le rythme cardiaque et le nombre de pas effectués pendant le parcours. Et avant de commencer à pratiquer, la capacité respiratoire était mesurée à l'aide d'un spiromètre.

Toutes les données relatives au test du souffle, à la fréquence cardiaque et au nombre de pas effectués, ont pu être notées sur un petit « passeport » personnel, avant et après le parcours.

Malgré une fréquentation mitigée, ce fut une belle journée.

Site sportif du Jay

Dans le but d'offrir des équipements sportifs de qualité, la Ville de Maïche a décidé de rénover les 2 courts de tennis extérieurs et de construire un chalet d'accueil et de rangement à disposition des membres du Tir à L'Arc. Les travaux liés à la rénovation des courts de tennis (béton poreux, mise en peinture et pose de grillage) s'élèvent à ~~498 107~~ € HT.

L'aménagement autour des courts ayant été réalisé par les Services Techniques de la Ville: mise en place de bordures, pose de pavés...

Le Chalet du Tir à L'Arc représente un coût de 1 949,95 € H T. Les services Techniques de la Ville ont assuré le montage et l'installation de ce dernier.

Ces nouvelles installations ont été inaugurées sur place le samedi 21 novembre 2015.





La Rasse

Ces dernières années, de nouveaux services se sont développés dans le quartier de la Rasse : foire, pôle famille, maison de santé... La voie d'accès posait encore des problèmes de dangerosité pour tous les usagers : piétons, deux-roues, voitures, etc.

Afin de résoudre cette problématique, la municipalité a entamé dès mars 2014 des négociations avec les riverains grâce auxquelles le conseil municipal a pu voter l'acquisition d'une bande de terrain qui permet l'élargissement de la voirie avec des trottoirs fonctionnels et confortables.



Ce nouvel aménagement a été l'occasion de renouveler l'espace urbain (éclairage public, mobilier) et débouchera sur une réflexion autour de la rénovation de l'ancien champ de foire.

Lotissements

Après les travaux de finition du lotissement Bas des Routes, inauguré le 14 novembre 2015, la viabilisation de son extension est en cours. Il est constitué de 13 parcelles dont le prix de vente a été fixé à 70€ HT/m². Pour tous renseignements et vos réservations, vous devez contacter la mairie.

	Bas des routes (51 parcelles)	Extension du bas des routes (13 parcelles)
Début des travaux de viabilisation	01/05/12	01/07/15
Viabilisation	781 741,25 € HT	99 647 € HT
Viabilisation réseaux secs	197 265,05 € HT	40 108 € HT
Finition	248 074,55 € HT	60 000 € HT

Le Très Haut Débit

Consciente que le Très Haut Débit est aujourd'hui indispensable à l'attractivité et à la compétitivité du territoire, la Ville de Maïche a intégré, via la CCPM, le Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit pour faire émerger le Très Haut Débit dans le Doubs. Les travaux de Génie Civil sont maintenant terminés et le déploiement de la fibre est en cours.

Vous pouvez-vous rendre sur le site <http://www.doubs-thd.fr> afin de connaître toutes les modalités liées au raccordement.

La toiture de la Salle des Fêtes

Construite en 1981, la Salle des Fêtes nécessite une rénovation en profondeur de sa couverture aussi bien au niveau de la couverture que de l'isolation.

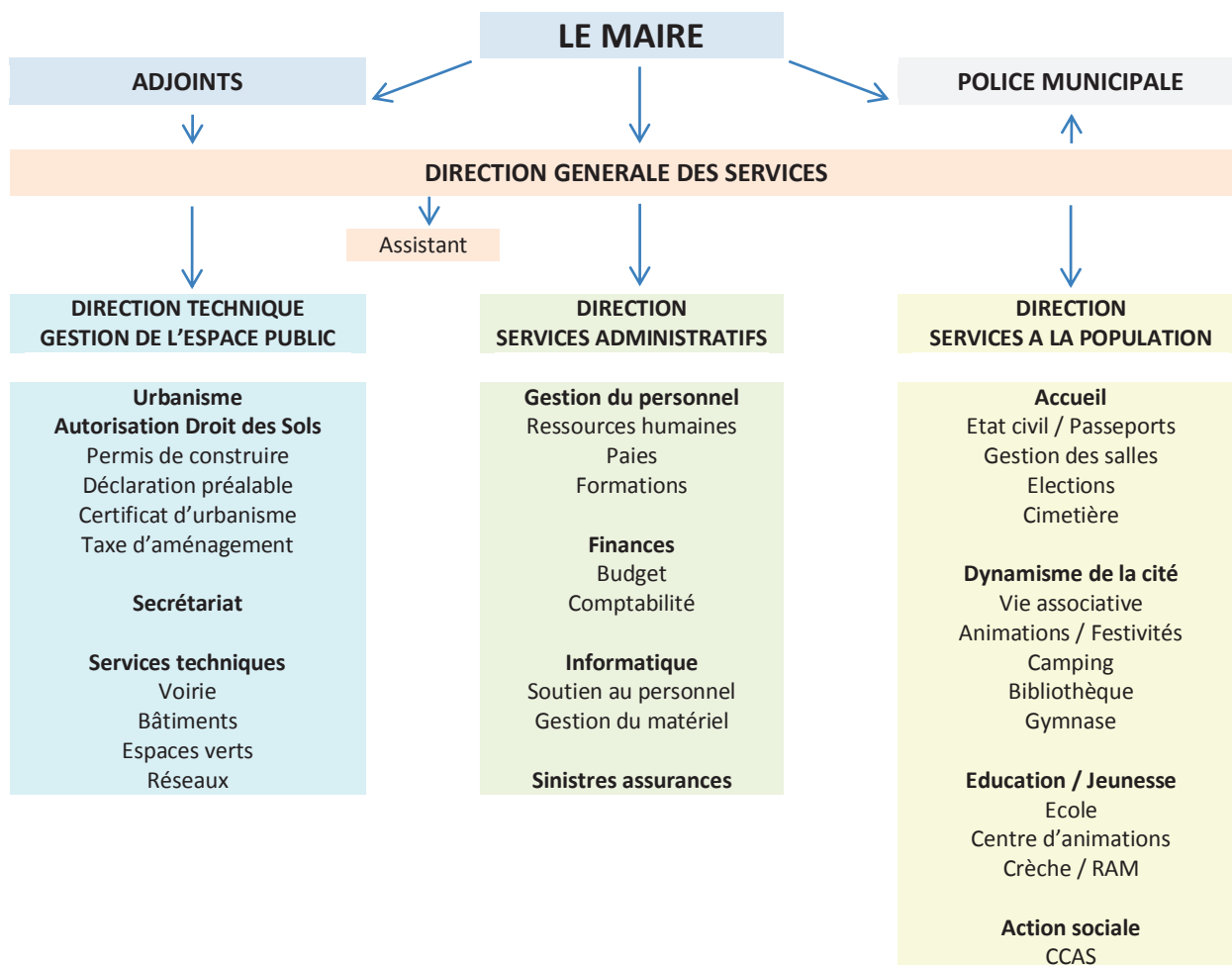
La complexité de la toiture, rappelant les « Tuyés » du Haut Doubs, a orienté le choix de rénovation vers une membrane de type Sikaplan qui permet de préserver l'architecture de la Salle des Fêtes.

L'objectif étant de permettre à ce bâtiment d'atteindre un meilleur niveau d'isolation et de retrouver son rôle d'édifice majeur et moderne au niveau de son territoire.
Coût du marché : 236 000 € HT.





Vie de la Mairie: Nouvelle organisation des services administratifs



Dans un souci d'efficience, la municipalité a décidé d'enclencher une refonte complète de l'organigramme de ses services. Il s'agira dorénavant de répartir les différentes compétences du personnel communal de manière thématique au sein de 3 Pôles distincts :

- La Direction Technique et Gestion de l'espace public
- La Direction Services administratifs
- La Direction Services à la population

Il s'agira ainsi de mutualiser les savoir-faire, les moyens humains et matériels, de créer des connexions et de faciliter la communication entre les différents acteurs intervenant sur une même politique publique et/ou un même service afin d'offrir aux citoyens des prestations de qualité et sans cesse améliorées.

La mise en place de cette organisation a d'ores et déjà débuté et se poursuivra de manière progressive durant l'année. Veiller à la bonne marche de ce chantier sera l'une des grandes missions de la nouvelle Direction Générale des Services.



Maïche pratique : le déneigement à Maïche

Le déneigement à Maïche, c'est :

- **85 Tonnes de sel de déneigement** en moyenne utilisé chaque hiver et représentant un budget de l'ordre de 13 000,00 € TTC
- **6 circuits de déneigement sont assurés dès les premières neiges** par :
 - ☒ Le Service Territorial d'Aménagement pour les routes départementales
 - ☒ Les services techniques de la Ville pour certaines rues, l'accès aux divers bâtiments communaux, les parkings et les trottoirs.
 - ☒ 4 entreprises privées pour d'autres rues de la Ville et ses écarts.



Les règles à suivre en période hivernale

conformément aux arrêtés 93.112 et 96.154

- ☒ Chacun doit faire preuve de patience et de savoir-vivre.
- ☒ Les services de déneigement sont mis en œuvre dès l'apparition des premières neiges et selon leur circuit respectif. Ils ne peuvent pas être partout en même temps. Chacun doit comprendre que les difficultés liées à l'apparition de la neige sont les mêmes pour tous les habitants et que la Ville fait son maximum pour aider ses citoyens à pallier aux aléas climatiques de l'hiver.
- ☒ En période de neige, afin de faciliter le déneigement, il est interdit aux automobilistes de stationner en bordure de chaussée de 23h à 7h.
- ☒ Il est conseillé aux véhicules d'être munis d'équipements spéciaux tels que chaînes, pneus neige ou pneus contact.
- ☒ En cas de verglas ou de chute de neige, les particuliers occupant les bâtiments, qu'ils soient propriétaires, locataires ou gérants de magasin, sont tenus d'enlever ou de faire enlever, au fur et à mesure, la neige ou la glace se trouvant sur les trottoirs, au droit de leur bâtiment.
- ☒ Il est formellement interdit de répandre de la neige ou de la glace sur la chaussée.
- ☒ Les propriétaires devront faire aménager ou réparer leurs chenaux de façon que les eaux de fonte ou de ruissellement ne coulent pas sur les trottoirs.
- ☒ Les toitures doivent être équipées d'un dispositif empêchant la chute des blocs de neige ou de glace sur la voie publique (arrêts neige, crochets à neige ou tout autre dispositif).
- ☒ En cas de verglas, les propriétaires ou locataires devront jeter au-devant de leurs habitations du sel, du sable, de la sciure ou des cendres.



Parole aux élus

L'année 2015 a commencé et s'achève dans la douleur et l'horreur. Toutes nos pensées rejoignent avec émotion les cœurs si douloureusement meurtris. Face à ces actes inqualifiables, une union sans faille doit défendre les valeurs fondamentales de la liberté et la laïcité qui nous permettent de vivre au quotidien en toute quiétude malgré nos divergences. Ainsi, au sein du Conseil Municipal, nous nous efforçons de faire entendre nos avis et nos propositions tout en soutenant les dispositions constructives. L'application prochaine de la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) va considérablement restreindre les compétences des communes pour en reporter une grande partie sur les communautés de communes qui verront leur périmètre élargi. Loin d'une position de repli face à la mise en place d'une réforme conditionnant la construction de notre avenir, notre implication totale favorisera tous les développements en harmonie avec notre environnement, notre culture et vos souhaits. Nous appelons de tous nos vœux une année 2016 éclairée de paix, de solidarité et de fraternité où le bonheur de chacun pourra s'épanouir, en toute liberté.

Liste « Fraternité, démocratie, progrès »

Des promesses tenues

Notre arrivée aux responsabilités en mars 2014 a permis de mettre en œuvre le programme que nous avons défendu et qui avait trouvé un large écho auprès des Maïchois. La tâche n'est pas facile, nous savions bien que des dossiers compliqués nous attendaient. Aujourd'hui, force est de constater que beaucoup de promesses ont déjà été réalisées. Prenons quelques exemples : l'aménagement du chemin de la Rasse permet enfin accès sécurisé pour tous. Est-il besoin de rappeler combien ce dossier était en souffrance lors du précédent mandat ? Au centre-ville, l'horodateur associé à la zone 30 minutes régule le stationnement et offre des places libres à tout moment de la journée. Le retour du Carnaval a été un succès unanimement salué (sauf par quelques esprits chagrins...) et plus globalement le comité des fêtes donne un nouveau souffle à l'animation locale. Enfin le désendettement de la Ville est engagé.

Soyez donc assurés que nous sommes en action, et que nous comptons poursuivre notre travail au service de la Ville de Maïche et de ses habitants.

Les élus du groupe Maïche le Défi

Programmation 2016

Agenda

- 12 et 13 mars :** Carnaval
- 1^{er} mai :** Festival des chorales à la salle des fêtes
- du 4 avril au 20 mai :** Tournoi de la Ville
- 22 mai :** Grande marche départementale des Donneurs de sang
- 27 mai :** Fête des Voisins
- 25 juin :** Fête de la Musique
- 1^{er} juillet :** Concert « Morgane chante » dans le cadre de la saison culturelle du conseil départemental - Salle des Fêtes - 20h30.